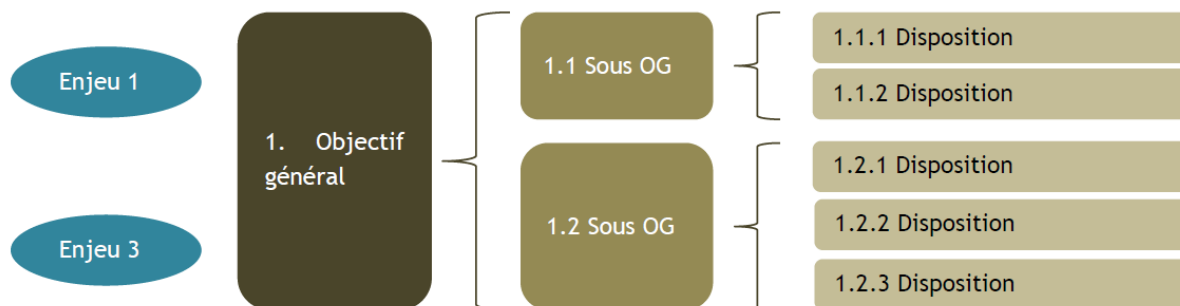


Conformité au SAGE

Le Plan Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Marne Confluence est structuré autour d'enjeux et d'objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en sous-objectifs par thème ou problématique, puis en dispositions. Ces objectifs généraux peuvent concerner tout ou partie de plusieurs des enjeux définis précédemment.



Les objectifs généraux constituent l'ossature opérationnelle du PAGD, et la clé de lecture du document. Ils traduisent la stratégie du SAGE, votée en novembre 2014. Cette stratégie présente deux caractéristiques essentielles qui justifient qu'elle structure le PAGD :

- elle formalise l'ambition et l'engagement communs des acteurs du territoire en matière de préservation de l'eau et des milieux aquatiques ;
- elle précise les objectifs spécifiques du SAGE et sa plus-value aussi bien en rapport aux actions et politiques déjà menées, qu'en termes de nouvelles impulsions ou orientations à donner.

Le PAGD du SAGE Marne Confluence repose ainsi sur **6 objectifs généraux** visant à assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, intégrant les usages et le développement socio-économique et urbain du territoire :

- OG1 : Réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence
- OG2 : Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE
- OG3 : Renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et ses usages
- OG4 : Reconquérir les affluents et les anciens rus oubliés, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale
- OG5 : Se réappropriier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022 dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques
- OG6 : Coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

Les 6 objectifs généraux, 24 sous objectifs et 83 dispositions couvrent le champ des actions nécessaires pour la gestion des ressources en eau sur le territoire Marne Confluence. Chacune de ces dispositions a un « profil » spécifique en termes de portée, de porteur, de facilité de mise en œuvre... Ensemble elles font système, à travers de nombreux liens de complémentarité, et traduisent la philosophie d'ensemble de la stratégie votée collégalement en novembre 2014.

Les mesures mises en place par VEOLIA Propreté IDF pour les objectifs généraux auxquels le centre de tri et la déchèterie projetés sont soumises sont listées dans le tableau ci-dessous, en fonction de la disposition auxquels elles répondent.

Nota : la plupart des dispositions du PAGD se rapportent aux structures porteuses du SAGE, aux collectivités territoriales et leurs établissements publics, aux régions et départements, à l'AESN, et aux acteurs de l'aménagement. Les dispositions ne concernant pas le projet ne figurent donc pas au tableau d'analyse suivant.

Objectif général	Sous-objectifs	Dispositions	Mesures mises en place par VEOLIA Propreté Ile-de-France démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SAGE Marne Confluence
1 Réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence	1.3 Intégrer la problématique du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation du territoire et rendre lisible l'eau dans la ville en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages	131 Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales, aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE	De manière à limiter l'imperméabilisation du site, des espaces verts ont été aménagés sur le futur centre multifilière (3519 m²), soit 12% de l'ensemble de la surface du site. De plus, le parking VL de l'installation sera constitué d'un matériau non imperméable, de type evergreen, sur une surface de 1280m² (4% de la surface totale), de manière à limiter l'imperméabilisation des surfaces du site. L'ensemble des eaux de ruissellement de voirie seront collectées et stockées dans un bassin tempon dimensionné pour contenir un orage d'occurrence décennale, conformément aux préconisations du SDAGE Seine-Normandie et des règles d'aménagement du zonage pluvial départemental du Val de Marne (cf détail donné dans le dossier d'Etude d'Impact). Le projet de centre multifilières se conforme en particulier aux préconisations en terme de débit de rejet formulées par le département du Val de Marne au sujet des rejets en Marne (rejet inférieur à 10L/s/ha). Ces mesures visent à maîtriser l'impact hydraulique du rejet des EP de voirie de la future activité sur l'hydromorphologie de la Darse Nord de la Marne. Une installation de traitement de ces eaux avant rejet sera également mise en place dans le cadre du projet (décrite dans le dossier de Présentation du Projet), de manière à se confirmer aux objectifs de qualité de rejet imposés. Les rejets seront par ailleurs contrôlés au cours de l'exploitation dans le cadre d'un contrôle périodique annuel, par un organisme de contrôle agréé.
		132 Mettre en oeuvre des démarches exemplaires de gestion intégrée des eaux pluviales à la source lors de tous les projets d'aménagement et de rénovation urbaine	voir ci-dessus De plus, une réserve d'eau pluviale sera constituée sur le site, destinée à la récupération des eaux pluviales de toiture, pouvant être réutilisée pour l'arrosage des espaces verts du site pendant les périodes sèches ou au nettoyage des engins d'exploitation du site. Cette initiative contribuera à réduire la quantité d'eau pluviale rejetée en darse et à réduire la quantité d'eau de ville consommée à usage d'arrosage ou nettoyage. La mise en place de zone de stationnement des VL en matériau type evergreen constitue une seconde initiative permettant de contribuer à l'imperméabilisation de la zone par des solutions alternatives.
		133 Améliorer la gestion des eaux pluviales sur l'existant	La gestion des eaux pluviales de la parcelle concernée par le projet de centre multifilières sera améliorée par rapport à la situation actuelle. En effet, aujourd'hui les eaux pluviales de voiries sont directement rejetées à la darse, sans traitement préalable, contrôle de la qualité ou régulation du débit de rejet. Le projet de centre multifilières comportera l'aménagement d'une unité de traitement des EP voirie et de régulation de débit (dimensionnée pour contenir un orage d'occurrence décennal), se conformant ainsi aux objectifs du SAGE.
	1.4 Préserver, restaurer et recréer des milieux humides sur l'ensemble du territoire Marne Confluence, dans la perspective d'une trame verte et bleue fonctionnelle, intégrant la prévention du ruissellement et les identités paysagères liées à l'eau	142 Intégrer la protection des zones humides dans les études préalables des projets d'aménagement et suivre leur évolution	L'étude de la proximité aux zones humides les plus proches et de l'impact du projet sur elle a été réalisé dans le dossier d'étude d'impact (chapitre 2.2).
2 Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE	2.1 Fiabiliser le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement pour supprimer les rejets permanents de temps sec et réduire les rejets de temps de pluie	213 Accélérer la mise en conformité des raccordements domestiques notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des cours d'eau au regard des objectifs du SAGE	Le site disposera d'une installation de traitement des EP voirie, potentiellement chargées en MES principalement compte tenu de l'activité projetée), de manière à respecter les valeurs limites de rejet des effluents fixées aux ICPE, telles que définies dans l'Arrêté du 02/02/98 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. De plus, le site sera relié au réseau d'assainissement public pour les eaux usées de l'activité (effluents sanitaires). Ainsi, le projet de centre multifilières n'engendrera pas d'apports d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel (seules les eaux pluviales de toitures, non chargées, étant directement rejetées en Darse). Ce principe de fonctionnement est également soumis à approbation de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, dans le cadre du dossier de demande de permis de construire du projet.

Objectif général	Sous-objectifs	Dispositions	Mesures mises en place par VEOLIA Propreté Ile-de-France démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SAGE Marne Confluence
		214 Rénover, réhabiliter et restructurer les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages associés, et plus généralement engager une gestion patrimoniale des équipements, par un renouvellement adapté	cf réponse à la disposition 133
		216 Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les capacités effectives des dispositifs d'assainissement et les impacts cumulés que peuvent supporter les milieux récepteurs	Le projet de centre multifilière a été conçu en conformité avec les documents d'urbanisme régissant la zone concernée : PLU, règlement d'aménagement du Port Autonome de Bonneuil, zonage pluvial départemental du 94, SDAGE. Ainsi, l'ensemble des eaux de ruissellement de voirie seront collectées et stockées dans un bassin tampon dimensionné pour contenir un orage d'occurrence décennale, conformément aux préconisations du SDAGE Seine-Normandie et des règles d'aménagement du zonage pluvial départemental du Val de Marne (cf détail donné dans le dossier d'Etude d'Impact). Le projet de centre multifilières se conforme en particulier aux préconisations en terme de débit de rejet formulées par le département du Val de Marne au sujet des rejets en Marne (rejet inférieur à 10L/s/ha). Ces mesures visent à maîtriser l'impact hydraulique du rejet des EP de voirie de la future activité sur l'hydromorphologie de la Darse Nord de la Marne. Une installation de traitement de ces eaux avant rejet sera également mise en place dans le cadre du projet (décrite dans le dossier de Présentation du Projet), de manière à se confirmer aux objectifs de qualité de rejet imposés.
	2.2 Maîtriser les apports polluants liés aux eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	221 Améliorer la connaissance et la surveillance de la qualité des eaux rejetées par temps de pluie dans les cours d'eau du territoire en vue notamment du retour de la baignade	Les rejets après traitement des EP de voirie de l'ensemble du site seront contrôlés au cours de l'exploitation dans le cadre d'un contrôle périodique annuel, par un organisme de contrôle agréé.
	2.3 Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents	233 Accompagner les démarches de collecte des déchets liquides dangereux diffus des ménages et des entreprises	Le centre multifilières projeté comporte en outre une déchèterie dédiée aux professionnels. Elle disposera d'un point de dépose et collecte des déchets dangereux (type pots de peinture, solvants, piles, batteries...).
		234 Mieux connaître et limiter les pollutions provenant des bateaux et installations portuaires	Des mesures de limitation des éventuelles pollutions de la Darse générées directement par l'activité seront mis en œuvre : - auvent de déchargement des barges disposant de filets pouvant être descendus lors du déchargement ou du rechargement d'une barge, de manière à limiter les envols de déchets, type films plastiques par exemple - volet basculant permettant de ne pas laisser de vide entre une barge et le quai, limitant ainsi le risque de chute de produit lors d'un déchargement/rechargement - mise en place éventuelle d'un barrage flottant autour des barges en cours de déchargement/rechargement pour retenir les produits éventuellement tombés dans l'eau - sensibilisation accrue des personnels en charge de la conduite des engins d'exploitation destinés à charger/décharger le barges, vis-à-vis de la conduite précautionneuse et attentive au risque de chute d'objet dans la Darse
3 Renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages	3.2 Restaurer la qualité écologique et la biodiversité de la Marne, des îles, confluences et annexes hydrauliques (lit et berges réunis)	323 Intégrer les exigences de restauration écologique et hydromorphologique, et de qualité paysagère du SAGE dans tous les projets d'aménagement de berges	cf remarque 216
4 Reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale	4.2 Restaurer l'hydromorphologie et la qualité écologique des affluents, dans le respect des identités paysagères liées à l'eau et en suscitant l'adhésion des populations	421 Connaître le fonctionnement hydraulique, hydromorphologique et écologique des affluents et définir les ambitions et conditions de leur restauration hydromorphologique, en intégrant le ralentissement dynamique des crues	Une étude de gestion des eaux pluviales a été menée en phase avant-projet, de manière à connaître le fonctionnement hydraulique de la Marne à l'emplacement du projet, de manière à intégrer dès le début l'impact des crues sur le projet. Le fonctionnement hydromorphologique et écologique ont quant à eux été abordés par le respect des documents d'urbanisme s'appliquant à la zone : PLU, règlement d'aménagement du Port Autonome de Bonneuil, zonage pluvial départemental du 94, SDAGE.

Objectif général	Sous-objectifs	Dispositions	Mesures mises en place par VEOLIA Propreté Ile-de-France démontrant la compatibilité du projet avec les dispositions du SAGE Marne Confluence
		422 Mettre en oeuvre une stratégie de maîtrise foncière pour permettre la restauration hydromorphologique des affluents	Dans le cadre du projet d'aménagement du centre multifilières, il a été conçu pour ne pas augmenter la surface construite et consacrer une surface significative aux espaces verts ou non imperméabilisées.
		425 Intégrer les exigences de restauration écologique et hydromorphologique, et de qualité paysagère du SAGE dans tous les projets d'aménagement de berges	cf remarque 216
5	5.1 Assurer le droit d'accès et la cohabitation harmonieuse des usages le long des berges de la Marne et du canal de Chelles	512 Réaliser et mettre en oeuvre un plan de vocation des espaces riverains sur la Marne et le canal de Chelles	De part sa situation géographique, le centre multifilière projeté ne présente pas d'impact sur les espaces de loisir de la Marne. Par ailleurs, la berge sera aménagée et entretenue de manière à ne pas nuire à l'aspect visuel de la Darse
		513 Identifier et formaliser la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme	Le projet est conforme aux documents d'urbanismes en vigueur
	5.2 Faire des bords de Marne, du canal de Chelles et des bases de loisirs, des espaces conviviaux, attractifs et entretenus, et permettant des pratiques sportives et de loisirs sécurisées	521 Améliorer la qualité d'accueil des espaces offerts au public sur les berges, et développer des animations et pratiques conviviales variées, en assurant une bonne cohabitation entre les usages	De part sa situation géographique, le centre multifilière projeté ne présente pas d'impact sur les espaces de loisir de la Marne. Par ailleurs, la berge sera aménagée et entretenue de manière à ne pas nuire à l'aspect visuel de la Darse
	5.3 Mobiliser les acteurs pour faciliter le retour de la baignade en 2022 et promouvoir la Marne « rivière baignable »	532 Identifier les sites de baignade, en définir les modalités d'aménagement et de gestion, et les ouvrir au public	
6	6.2 Coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE	623 Mobiliser les usagers, les citoyens, les riverains et leurs relais associatifs en leur conférant un rôle de « gardiens de l'eau et des objectifs du SAGE » au quotidien	Un soin particulier sera apporter au respect des consignes d'exploitation relatives à la gestion des eaux sur le site : - entretien régulier des installations de traitement des eaux pluviales de voirie, - respect des consignes lors du déchargement/rechargement des barges (utilisation des filets anti-envol amovibles, des volet basculants permettant de ne pas laisser de vide entre une barge et le quai, limitant ainsi le risque de chute de produit lors d'un déchargement/rechargement, mise en place éventuelle d'un barrage flottant autour des barges en cours de déchargement/rechargement pour retenir les produits éventuellement tombés dans l'eau) - sensibilisation accrue des personnels en charge de la conduite des engins d'exploitation destinés à charger/décharger le barges vis-à-vis de la conduite précautionneuse et attentive au risque de chute d'objet dans la Darse,